
Délibération du Comité Syndical n° 2020/11/20-15

Séance du **20 NOVEMBRE 2020**

Objet : **concours du receveur syndical – attribution d'indemnité**

membres en exercice :	83
membres présents :	36
pouvoirs :	36
membres votants :	72
votes pour :	67
vote(s) contre :	5
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20201120-2020_11_20-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2020

L'an deux-mille-vingt, le 20 novembre à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 12 novembre 2020, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Dans le cadre de la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation jusqu'au 16/02/2021 de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical est autorisé à ne se réunir qu'au tiers de ses membres présents. En outre, chaque membre du comité peut être porteur de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex.
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	X
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	Ex.
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex.
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	Ex.
16		T	André	BASILLE	Ex.
17		T	Claude	BAUDRY	Ex.
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	Ex.
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	Ex.
27		T	Gilles	DUVAL	Ex.
28		T	Sylvain	DELTOUR	Ex.
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	Ex.
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	Ex.
33		T	Eric	SCARANO	X
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	Ex.
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	X
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	Ex.
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	Ex.
44		T	Daniel	GRESSENT	X
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex.
48		T	Léon	BACHELOT	Ex.
49		T	François	CAPET	Ex.
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	X
52		T	Philippe	PECKRE	Ex.
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	Ex.
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	Ex.
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	Ex.
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	X
75		T	Michel	LEJEUNE	Ex.
76		T	Georges	FLEURBAEY	X
77		T	Jérôme	GRISEL	X
		S	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACASSE	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	Ex.
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jocelyne GUYOMAR	1	Hervé LEPILEUR	1
2	Jacques DELLERIE	1	Yannick PRIGENT	1
3	Christian GRANCHER	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
4	Jean-Marie JEANNE	1	Hervé LEPILEUR	1
5	Jean-Michel ARGENTIN	1	Patrick LEFEBVRE	1
6	Daniel LEMESLE	1	Patrick FONTAINE	1
7	André BASILLE	2	Claire GUÉROULT	2
8	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
9	Antonio QUESADA	2	Gérard MOIZAN	2
10	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU – PATRY	3
11	Thierry LECARPENTIER	3	Gilles LARCHER	3
12	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
13	Sylvain DELTOUR	4	Marcel VAUTIER	4
14	José DUARTE	4	Gérard GOUPIL	4
15	Gilles DUVAL	4	Gérard GOUPIL	4
16	Laurent VASSET	5	Cécile SINEAU – PATRY	3
17	Guillaume PERUISSET	5	Eric SCARANO	5
18	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
19	Didier GASTON	5	André-Pierre BOURDON	5
20	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
21	Jean-Louis LUC	7	Xavier VANDENBULCKE	7
22	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
23	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAEGHE	9

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
24	Léon BACHELOT	9	Bernard LUCAS	9
25	François CAPET	9	Bernard LUCAS	9
26	Philippe PEKRE	10	Chantal COTTEREAU	10
27	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
28	Gérard LEPEUPLE	10	Patrice AUVRAY	10
29	Pierre SORIN	11	Frédéric CANTO	11
30	René GUEUDIN	11	Frédéric CANTO	11
31	Christophe FROMENTIN	11	Imelda VANDECANDELAERE	11
32	Jean-Pierre TROLEY	12	Daniel ROCHE	12
33	Jean-Claude BECQUET	13	Rémy TERNISIEN	13
34	Michel LEJEUNE	14	Jérôme GRISEL	14
35	Gérard LESUEUR	14	Gérard LEGER	14
36	François DUPUIS	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Madame Claire GUÉROULT a été désignée secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2020/11/20-15

OBJET : concours du receveur syndical – attribution d’indemnité

VU :

- l’article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 qui précise les conditions d’octroi d’indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l’Etat,
- l’arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaire,
- l’arrêté du 20 août 2020 abrogeant l’arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d’attribution de l’indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents (5 voix contre), le comité syndical :

- **DECIDE** de conserver le concours du receveur syndical pour assurer des prestations de conseil, à titre gracieux,
- **ACCORDE** également au receveur, Monsieur Dominique VRAND, l’indemnité de confection des documents budgétaires.
- **PRECISE** que l’indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du comité syndical.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,


Cécile SINEAU – PATRY.